



Syndicat National des Policiers Municipaux



AFFILIE A LA CFE-CGC

Lettre ouverte à l'attention de Madame Johanna Rolland Maire de Nantes.

Madame le Maire.

Suite à l'article paru dans le journal 20 minutes, le SNPM vous demande de reconsidérer votre décision sur l'armement des policiers municipaux.

La protection de vos policiers devrait être l'une de vos principales préoccupations. Il est louable d'enfin équiper les fonctionnaires, de gilets pare balle, de bâtons de défense télescopique et de lanceurs de balles de défense. Or, il nous semble que vous oubliez l'essentiel : un policier municipal doit être un policier armé. Mais armé d'une arme létale.

Comment voulez-vous que vos policiers puissent protéger vos concitoyens, s'ils ne sont pas eux-mêmes en capacité de se défendre, exposés sans arme sur la voie publique.

Après la vague d'attentats que notre pays a subit, il est inconcevable d'employer des policiers municipaux sans moyen de défense.

Pensez-vous que face à une attaque terroriste, une matraque, un flash ball, ou une caméra, soient un moyen de réponse efficace ? Votre ville, comme toutes celles de France, n'est pas à l'abri. Tout peut arriver.

La police municipale est certes une police de proximité, mais grâce ou à cause de cela, les hommes qui la composent sont constamment exposés. Pensez-vous que les délinquants ou les terroristes font une différence entre un policier municipal et un fonctionnaire de la police nationale ou de la gendarmerie ?

Madame le Maire, vos policiers municipaux font partie de la troisième force de sécurité de notre pays, permettez leurs d'exercer leur métier en sécurité et avec les moyens nécessaires. De nombreux maires qui étaient contre l'armement des PM, sont revenus sur leurs



S.N.P.M
courriel : secretariat@syndicat-snpm.fr
site : www.syndicat-snpm.fr





Syndicat National des Policiers Municipaux



AFFILIE A LA CFE-CGC

positions et leurs policiers sont enfin armés. N'opposez pas la libre administration des communes à une démarche de sécurité pour le personnel.

Pour info, les revendications du SNPM sur l'armement, sont les suivantes :

Tous les policiers municipaux doivent être armés et des mêmes armes que leurs homologues des autres forces de sécurité.

Les policiers municipaux doivent pouvoir conserver leurs armes en dehors des heures de service pour la protection de leur famille et d'eux-mêmes (Magnanville) ainsi que de la protection de la population.

Vous comprendrez que ne pas armer vos policiers va à l'encontre de la sécurité de tous.

Le SNPM restera attentif à la suite donnée sur l'armement des policiers à Nantes et espère que vous apporterez une réponse positive à notre demande.

Yves BERGERAT, Vice Président,
pour le bureau national du SNPM.



S.N.P.M
courriel : secretariat@syndicat-snpm.fr
site : www.syndicat-snpm.fr

